

Communiqué de presse du 16/06/2021

Plus de consultations personnelles à nouveau possibles

Nous sommes impatients de vous voir !

En plus des discussions préliminaires personnelles sur rendez-vous dans les zones d'entrée, nous étendrons également l'offre de consultation à d'autres activités de votre bureau. La diminution du nombre de cas nous permet de renforcer nos offres de consultation personnelle. Nous nous réjouissons de pouvoir fixer des rendez-vous « sur place » comme auparavant afin de discuter de vos préoccupations professionnelles et juridiques quant à vos prestations. Que vous ayez des questions concernant une formation, du travail et les qualifications professionnelles ou l'octroi des prestations, nous proposons à nouveau un échange personnel !

Naturellement, nous maintenons nos offres de consultation par téléphone et par écrit.

Que devez-vous prendre en compte ?

Si vous souhaitez avoir un entretien, veuillez au préalable prendre un rendez-vous par téléphone. Aucun entretien personnel ne pourra être organisé sans rendez-vous fixé au préalable. Les règles d'hygiène et de distanciation connues s'appliquent. Cela inclut le port d'un masque bucco-nasal chirurgical dans tous les locaux de l'agence pour l'emploi. En outre, nous vous recommandons d'effectuer un test antigénique rapide dans l'un des nombreux centres de test rapide.

Nous essayons d'organiser votre rendez-vous dans les plus brefs délais, mais nous vous prions toutefois de bien vouloir comprendre que celui-ci ne pourra pas avoir lieu immédiatement en raison du nombre limité de consultations. Veuillez vous présenter à l'heure au rendez-vous, car cela facilite le bon déroulement pour vous ainsi que pour nous.

- Tous nos bureaux